

COMMENT PARTICIPER ?

Des outils pour s'informer

- **Le dossier du débat** est composé des documents suivants :
 - le dossier de la Société du Grand Paris et sa synthèse qui présentent de manière complète les enjeux et caractéristiques du projet de réseau de transport public du Grand Paris,
 - la synthèse du rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale,
 - la présentation du projet Arc Express réalisée par le Syndicat des transports d'Ile-de-France.
- **Le journal du débat et la newsletter** : réalisés et diffusés par la CPDP, ils reflètent le déroulement et l'actualité du débat public.
- **Les verbatims des réunions** : la totalité des échanges des réunions publiques est enregistrée. Le verbatim et sa version interactive seront accessibles sur le site internet de la CPDP.

Des occasions et des moyens de s'exprimer

- **Les réunions publiques** : territoriales, thématiques ou générales, elles sont l'occasion, sous l'égide de la CPDP, de confronter le projet à vos idées, d'écouter différents points de vue et de poser directement vos questions à la Société du Grand Paris. Une large part du temps de parole de ces réunions est consacrée au public.
 - **Le site Internet - www.debatpublic-reseau-GrandParis.org** : il regroupe tous les documents du débat, le calendrier des réunions, les réponses aux questions, les comptes-rendus, les photos et vidéos des réunions publiques. Véritable outil interactif, il vous donne la possibilité de participer au débat en posant des questions, en émettant des avis, en publiant des contributions argumentées. Durant la retransmission de certaines réunions publiques, vous pourrez, via votre webcam, participer à la réunion.
 - **Des acteurs institutionnels régionaux** sont associés par la loi et peuvent émettre un avis sur le projet : « la région Ile-de-France, les départements d'Ile-de-France, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement, et le Syndicat des transports d'Ile-de-France, l'Association des maires d'Ile-de-France, le syndicat mixte "Paris-Métropole" ainsi que l'Atelier international du Grand Paris. » Ces avis seront publiés sur le site de la CPDP.
 - **Les cahiers d'acteurs** : la CPDP offre la possibilité à toute partie prenante au débat public (associations, syndicats, collectifs de riverains, chambres consulaires...) d'exprimer, en 4 pages maximum, leurs positions sur le projet de façon argumentée, en l'éditant sous la forme d'un cahier d'acteur (modèle téléchargeable sur le site internet de la CPDP).
 - **Le blog du débat** : espace de discussion, il rassemble les questions et avis qui portent sur le projet. De manière complémentaire, la CPDP proposera des espaces thématiques de discussion.
 - **Un courrier** adressé à la Commission particulière du débat public.
- Pour plus d'informations : www.debatpublic-reseau-GrandParis.org**

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Au total une cinquantaine de réunions publiques sont organisées en soirée de 20 heures à 23 heures, majoritairement en Ile-de-France : **Paris, 30 septembre 2010 Réunion de lancement des débats publics sur les projets de réseau de transport public du Grand Paris et Arc Express¹⁻²** Palais des Congrès - Amphithéâtre Bleu - 2 place de la Porte Maillot - Paris 17^e • **Versailles¹** 05/10/2010 • **Melun¹** 07/10/2010 • **Paris¹** 11/10/2010 • **Saint-Denis¹⁻²** 13/10/2010 • **Cergy-Pontoise¹** 18/10/2010 • **Créteil¹⁻²** 20/10/2010 • **Evry¹** 21/10/2010 • **Chelles¹** 25/10/2010 • **Roissy-en-France** 26/10/2010 • **Nanterre** 26/10/2010 • **Aubervilliers¹** 27/10/2010 • **Rueil-Malmaison** 02/11/2010 • **Gennevilliers** 02/11/2010 • **Cachan** 04/11/2010 • **Noisy-le-Grand** 04/11/2010 • **Vitry-sur-Seine** 08/11/2010 • **Bagneux** 08/11/2010 • **Champigny-sur-Marne¹⁻²** 10/11/2010 • **Aéroport de Roissy¹** 15/11/2010 • **St-Quentin-en-Yvelines** 16/11/2010 • **Bécon-les-Bruyères** 16/11/2010 • **La Défense¹⁻²⁻³** 18/11/2010 • **Massy** 23/11/2010 • **Clichy-sous-Bois** 23/11/2010 • **Alfortville** 25/11/2010 • **Sevran** 25/11/2010 • **Jouy-en-Josas¹** 30/11/2010 • **Villepinte** 02/12/2010 • **Colombes** 02/12/2010 • **Champs-sur-Marne¹** 03/12/2010 • **Sannois** 07/12/2010 • **Villejuif¹** 07/12/2010 • **Gonesse** 09/12/2010 • **Boulogne-Billancourt** 09/12/2010 • **Issy-les-Moulineaux** 14/12/2010 • **Villiers-sur-Marne** 14/12/2010 • **Châtillon** 16/12/2010 • **Le Bourget** 16/12/2010 • **Saclay** 20/12/2010 • **Aulnay-sous-Bois** 20/12/2010 • **Paris¹** 22/12/2010 • **Amiens¹** 06/01/2011 • **Paris-Porte de Clichy** 11/01/2011 • **Saint-Cloud¹⁻²** 11/01/2011 • **Orly¹⁻⁴** 13/01/2011 • **Saint-Ouen** 13/01/2011 • **Bondy¹⁻²** 17/01/2011 • **Maison-Alfort** 18/01/2011 • **Le Kremlin-Bicêtre** 18/01/2011 • **Orléans¹** 20/01/2011 • **Le Havre¹** 27/01/2011 • **Paris, 31 janvier 2011 Réunion de clôture¹⁻²**

Retrouvez sur notre site www.debatpublic-reseau-GrandParis.org les réunions ouvertes à tous, organisées près de chez vous. Le programme est actualisé en temps réel.

- 1- réunion retransmise en direct sur Internet
- 2- réunion commune avec le débat public sur le projet Arc Express
- 3- réunion commune avec le débat public sur le projet prolongement d'Eole
- 4- réunion commune avec le débat public sur le projet LGV interconnexion sud

Une coordination de deux débats publics prévue par la loi du Grand Paris

Entre le 30 septembre 2010 et le 31 janvier 2011, le public peut participer à deux débats publics* organisés par la CNDP et animés par deux CPDP distinctes, sur deux projets d'infrastructures de transport public : le projet de la Société du Grand Paris et le projet du Syndicat des transports d'Ile-de-France. Le lancement conjoint des deux débats, coordonnés par la CNDP, et dont certaines réunions seront communes, permettra à chacun de s'informer et de s'exprimer.

* Pour s'informer sur le débat public sur le projet Arc Express : www.debatpublic-arcexpress.org

PARTICIPEZ ! CE DÉBAT EST LE VÔTRE

www.debatpublic-reseau-GrandParis.org
CPDP Grand Paris - 100, avenue de Suffren - 75015 Paris
contact@debatpublic-reseau-GrandParis.org

DÉBAT PUBLIC

RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS



09/2010 - Imprimé sur du papier de qualité écologique.

30 septembre 2010 - 31 janvier 2011

www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

cndp
Commission particulière

du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

UN DÉBAT PUBLIC SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS : POURQUOI ET QUI L'ORGANISE ?

La loi dite du « Grand Paris » a prévu d'associer le public à la définition du réseau de transport public du Grand Paris lors du débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP). Autorité administrative indépendante, celle-ci est garante de l'information et de l'expression de la population, dans l'élaboration des projets d'équipement*. La CNDP a confié l'animation de ce débat à une Commission particulière du débat public (CPDP), composée de douze membres et placée sous la présidence de François LEBLOND. Ouvert à l'ensemble de la population, le débat public porte sur l'opportunité du projet de réseau de transport public du Grand Paris, sur ses objectifs et sur ses caractéristiques. Il n'est pas le lieu de la décision, ni même de la négociation, il est un temps d'information, de réflexion, d'écoute, de dialogue et de proposition.

QUELS SONT LES PRINCIPES D'UN DÉBAT PUBLIC ?

Procédure définie par la loi de Démocratie de proximité du 27 février 2002, le débat public est encadré par des règles et repose sur des principes que les membres de la CPDP s'engagent à faire respecter :

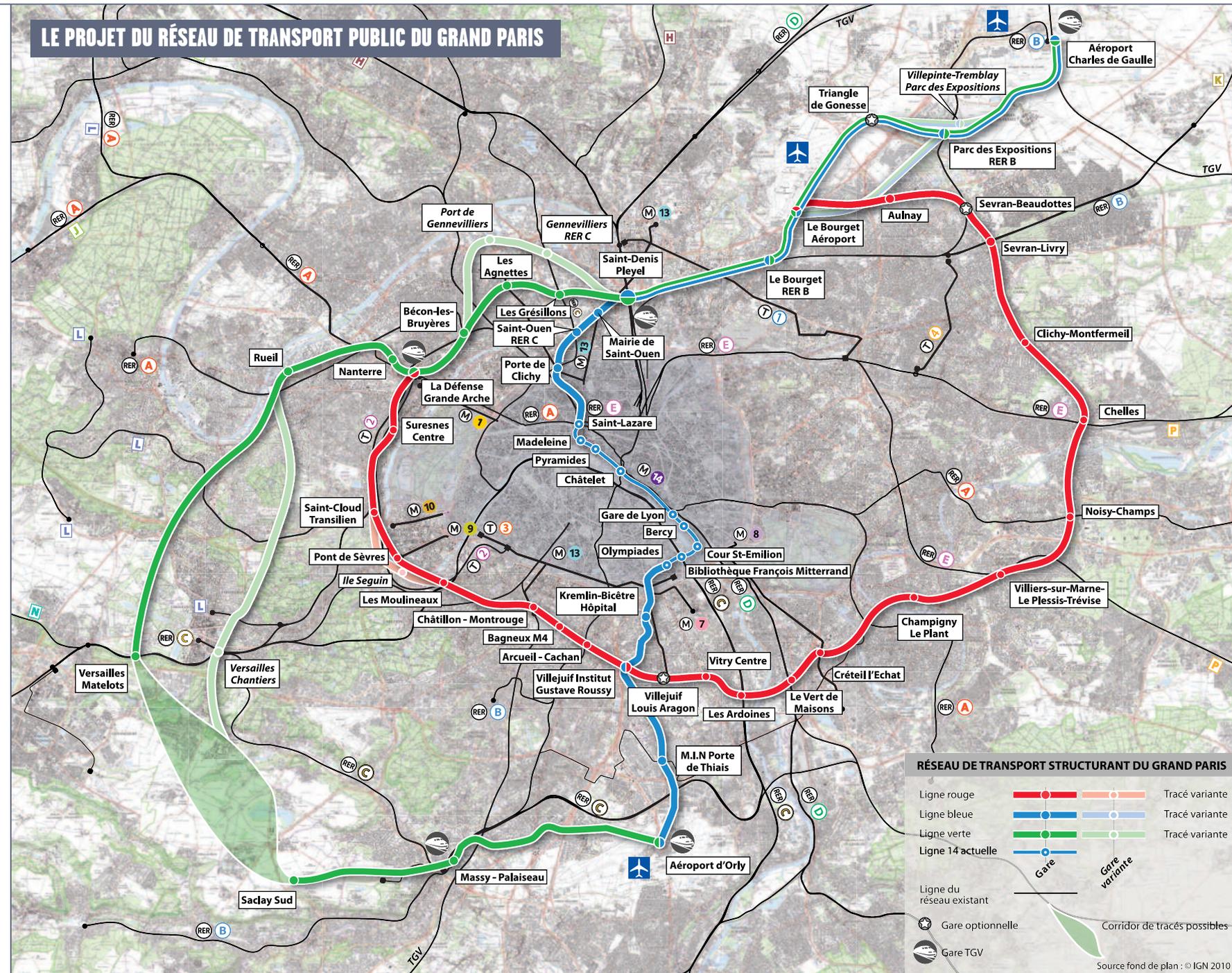
- **Neutralité** : la CPDP ne se prononce pas sur le fond du projet et ne donne aucun avis. Elle garantit la qualité du débat.
- **Indépendance** : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et respecte des principes déontologiques tels que l'équité, l'intégrité et la confidentialité.
- **Équivalence** : la CPDP garantit à toute personne le droit de s'informer, de participer et de s'exprimer quels que soient son statut et sa représentativité.
- **Transparence** : la CPDP s'engage à ce que l'information sur le projet soit claire et accessible.
- **Argumentation** : la CPDP veille à ce que l'ensemble des positions et arguments exprimés soient explicités puis débattus.

QUELLES SONT LES SUITES DU DÉBAT PUBLIC ?

Pour le 31 mars 2011, le président de la CPDP établit un compte-rendu du débat et le président de la CNDP en rédige le bilan. Le maître d'ouvrage dispose alors de deux mois pour indiquer la suite qu'il donne à son projet, en s'appuyant sur les enseignements du débat public.

* Pour en savoir plus : www.debatpublic.fr

LE PROJET DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS



UNE COMMISSION À VOTRE ÉCOUTE

Les 12 membres de la CPDP ont été choisis pour leur expérience et leur indépendance.

François LEBLOND
Préfet honoraire

Lamia ABDEL NABY
Chargée d'assistance médicale, ancienne membre de CPDP

Marie-Bénédicte AGUILA BALDIT
Ancien avocat, ancienne membre de CPDP

Claude BERNET
Ancien inspecteur général de l'Agriculture, ancien Président de CPDP sur des projets d'infrastructures

Paul CARRIOT
Secrétaire général de l'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement, commissaire-enquêteur

Joëlle FODOR ESKENAZI
Urbaniste, consultante en ingénierie de projets et stratégies de développement

Laurence HENRIOT
Fondatrice d'une entreprise conseil en management

Marie-Laure JOUSSET
Ancienne responsable du département design du Centre Georges Pompidou

Michel ROSTAGNAT
Délégué général de l'Union des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts

Didier SERRAT
Associé gérant d'une société de conseil en stratégie des entreprises

Christine URIBARRI
Directeur des actions économiques d'un établissement public national

Henri WATISSEE
Expert PME